



## **Ouverture des critères administratifs à la participation au Cadre national**

### **Contexte**

Selon l'article 3.2 du *Règlement sur la participation aux activités organisées par Swiss Tchoukball*, seuls les membres de clubs adhérents actifs à Swiss Tchoukball ont le droit de participer aux entraînements du Cadre national.

Le Comité exécutif trouve que cette règle est trop restrictive. Il souhaite pouvoir accepter des personnes de clubs passifs ainsi que des Suisses qui évolueraient à l'étranger. Il propose ainsi d'adapter l'article mentionné.

Cette proposition avait initialement été faite pour l'Assemblée des délégués de 2021, mais avait été retirée. La raison était la limitation trop restrictive en permettant la participation qu'aux personnes de nationalité suisse ou titulaires d'un permis C. La proposition a été adaptée pour permettre la participation à toute personne avec un permis de séjour de longue durée.

### **Proposition**

Modification du *Règlement sur la participation aux activités organisées par Swiss Tchoukball* :

#### **3.2 Entraînements du Cadre national**

~~La participation aux entraînements des Équipes suisses et des Cellule espoirs est réservée aux joueurs sélectionnés membres de club actif. Les membres de club passif et non membres de Swiss Tchoukball en sont exclus.~~

Pour pouvoir prendre part aux entraînements du Cadre national, les participants doivent avoir la nationalité suisse ou un permis B ou C.

Il ne s'agit toutefois que d'un critère administratif. Peuvent s'ajouter des critères sportifs définis par les entraîneurs du Cadre national. Qui plus est, la participation aux événements internationaux dépend des règles établies par l'entité organisatrice (p. ex. FITB ou ETBF).